

## Comment devenir l'heureux locataire d'un logement accessible aux fauteuils roulants?

- > Agissez rapidement, mais sans précipitation.
- > Appelez la gérance ou le propriétaire et demandez-lui si le logement est encore libre.
- > Fixez un rendez-vous pour visiter le logement.
- > Expliquez tout de suite lors de votre visite que les éventuelles adaptations requises par votre handicap (par ex. douche accessible, cuisine laissant de l'espace pour la chaise roulante) et leur désinstallation sont financées par l'AI.
- > Envoyez votre dossier au propriétaire. Celui-ci doit contenir:
  - le formulaire de demande
  - votre extrait du registre des poursuites
  - éventuellement des documents prouvant votre solvabilité (par ex. fiche de salaire, preuve de paiement du dernier loyer de votre logement actuel, etc.)
  - éventuellement le nom et l'adresse de votre propriétaire actuel en tant que référence.
- > Rédigez une lettre d'accompagnement dans laquelle vous décrivez votre situation. Expliquez pourquoi vous avez besoin d'urgence d'un logement accessible en chaise roulante et en quoi le logement en question vous convient particulièrement bien. Mentionnez par exemple la proximité des transports en commun et des magasins, ou la présence d'équipements adaptés dans le logement.
- > Si vous entretenez de bons rapports avec la régie qui gère votre appartement actuel, donnez cette dernière en référence. Les régies accordent beaucoup d'importance à ce type de références.
- > Précisez que vous avez l'intention de rester longtemps dans ce logement parce qu'il est particulièrement adapté à votre situation.
- > Vous trouverez un modèle de lettre d'accompagnement sur [www.procap.ch/fr/prestations/conseil-et-information/logements/trouver/demande-de-logement.html](http://www.procap.ch/fr/prestations/conseil-et-information/logements/trouver/demande-de-logement.html).
- > Appelez la gérance ou le propriétaire quelques jours plus tard. Répétez votre appel quelques jours après le premier appel, sans donner l'impression d'être envahissant.
- > Si vous êtes au bénéfice d'une rente AI ou AVS, indiquez qu'il s'agit là d'un revenu sûr et régulier, et que vous êtes donc en mesure de payer le loyer de manière régulière dans le strict respect des délais.
- > Vous pouvez également commander toutes les informations disponibles en ligne sur papier (062 206 88 55).